

19 octobre 2010

Présidence : Monsieur Olivier DELAPORTE, Maire

Etaient présents :

Mme DUCHESNE, M. SOUDRY, Mme d'ESTEVE, M. BARATON, Mme MAIGNE, M. BILDORFF, Mme NAPOLY, M. TURCK, Mme AUGERE, M. TEYSSIER (*Adjoints au Maire*), Mme ROGER, M. GUILLAUME, Mme BARBARO, M. GIBLAIN, M. FRANQUET, M. SCHNELL, Mme GRELU, M. BRILLANT, Mme LABORDE, M. FORGET, Mme MARADEIX, Mme BOULANGEAT, Mme DARRAS (à partir du point 2), M. LEFEBURE, Mme TRINIAC, Mme OJEDA-COLLET, Mme DECKERT (à partir du point 2), M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, Mme RAUNET, M. BLANCHARD, M. CHAUMONT (*Conseillers Municipaux*).

Absents et excusés : Mme DARRAS (point 1), M. FERRET, Mme DECKERT (point 1), M. DUFOUR (conseillers municipaux).

Procurations :

M. FERRET	à	Mme DUCHESNE
M. DUFOUR	à	M. SOUDRY

Secrétaire de séance : Mme d'ESTEVE

*

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

1. Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 juin et du 29 juin 2010.

A L'UNANIMITE de membres présents et représentés: 33 voix

AFFAIRES FINANCIERES

2. PREND ACTE que le débat d'orientations budgétaires pour l'année 2011 a eu lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif de la ville et du service de l'assainissement.

AFFAIRES GENERALES

- 3.** Modifie le tableau des effectifs au 1^{er} novembre 2010 pour faire suite aux différents recrutements intervenus depuis juin 2010.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

- 4.** PREND ACTE de la présentation du rapport du Président de la Communauté de Communes des Coteaux de Seine pour l'année 2009.

- 5.** ACCEPTE la modification de l'article 7 des statuts du Syndicat Mixte pour la Gestion du Service des Eaux de Versailles et de Saint-Cloud, portant le nombre des vice-présidents de six à sept au sein du bureau du comité.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

AFFAIRES VIE SOCIALE ET FAMILLE

- 6.** AUTORISE M. le Maire à signer avec le Président de l'association CPEA et le Président du Conseil général, la convention relative à la mise en œuvre d'actions de prévention spécialisée sur la commune pour la période 2010-2015,

ACCORDE une subvention municipale pour 2010 d'un montant de 82.766 € au titre de la prévention spécialisée pour 2010. et procède au paiement de cette subvention en un seul versement.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

- 7.** AUTORISE M. le Maire à signer avec le Président de l'association CPEA, la convention relative à la mise en œuvre d'actions de prévention générale sur la commune pour l'année 2010,

ACCORDE une subvention municipale d'un montant de 45.208 € au titre de la prévention générale. et procède au paiement de cette subvention selon les modalités suivantes :

- 1^{er} versement de 15.000 € à titre d'acompte,
- 2^{ème} versement de 7.999 €
- 3^{ème} versement de 22.209 € correspondant au solde de la subvention affectée de la reprise du résultat de l'année précédente.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

- 8.** AUTORISE M. le Maire à signer une convention de prestation de service unique pour chacune des structures petite enfance de la ville, pour une application au 1^{er} janvier 2011.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

- 9.** DECIDE de la nouvelle sectorisation des écoles maternelles et élémentaires Henry Dunant, Pierre et Marie Curie et Jules Ferry, applicable à dater du 1^{er} janvier 2011. Elle prendra effet à compter de la rentrée scolaire de septembre 2011.

Les familles dont les habitations se trouvent sur les voies transférées sur un nouveau secteur pourront faire le choix de l'un ou l'autre secteur à la rentrée scolaire 2011 dans le cadre de la poursuite de scolarité jusqu'au terme du cycle maternel ou élémentaire.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

- 10.** APPROUVE le principe de reconduction de la participation de la Ville à l'organisation d'une classe de découverte pour les enfants Cellois fréquentant l'école privée sous contrat Sainte-Marie pour un montant de 101,99 € par enfant, soit un coût total prévisionnel de 2.141,79 €

A la MAJORITE des membres présents et représentés

Pour : 31

Contre : 1 M. CHAUMONT

Abstentions : 3 – M. DELCOURT, Mme DELAIGUE, M. BLANCHARD

AFFAIRES CULTURELLES

- 11.** DONNE son accord pour l'organisation du Salon d'art contemporain « Biennale d'art contemporain » du 10 au 26 juin 2011.

Approuve le règlement, arrête la composition du jury, fixe le montant des frais d'inscription à 30€ pour une œuvre et 40 € pour deux œuvres, fixe les prix de la Ville à 1.000 € pour le 1^{er} prix et 600 € pour le 2^{ème} prix.

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

- 12.** DONNE son accord pour la restauration de trois vitraux de l'Eglise Saint-Pierre Saint-Paul, et sollicite du Conseil général des Yvelines, une subvention à hauteur de 50 % du montant des travaux de restauration hors taxes.

Autorise M le Maire à signer avec le Département, la convention définissant le subventionnement et les modalités pratiques de l'opération

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

AFFAIRES TECHNIQUES

- 13.** Dans le cadre du marché de rénovation de la cuisine de l'hôtel de ville, AUTORISE le Maire à signer avec la société TBM l'avenant n° 1 au lot 3 « menuiserie bois intérieure ».

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

14.Dans le cadre du marché de rénovation de la cuisine de l'hôtel de ville, AUTORISE le Maire à signer avec la société EGMP l'avenant n° 1 au lot 4 « faux plafonds ».

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

15.Dans le cadre du marché de rénovation de la cuisine de l'hôtel de ville, AUTORISE le Maire à signer avec la société ELECTRA + l'avenant n° 1 au lot 5 « Electricité ».

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

16.Dans le cadre du marché de rénovation de la cuisine de l'hôtel de ville, AUTORISE le Maire à signer avec la société SFR Sanitaires l'avenant n° 1 au lot 6 « plomberie ».

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

17.Dans le cadre du marché de rénovation de la cuisine de l'hôtel de ville, AUTORISE le Maire à signer avec la société SETCO l'avenant n° 1 au lot 7 « chauffage et ventilation ».

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

18.Dans le cadre du marché de rénovation de la cuisine de l'hôtel de ville, AUTORISE le Maire à signer avec la société ASTUCIA l'avenant n° 1 au lot 8 « matériel de cuisine ».

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

19.Dans le cadre du marché de rénovation de la cuisine de l'hôtel de ville, AUTORISE le Maire à signer avec la société CPLC l'avenant n° 1 au lot 9 « faïence murale ».

A l'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

20.AUTORISE Monsieur le Maire à déposer la déclaration préalable de travaux relative au projet de réaménagement du centre social et à solliciter toutes subventions possibles pour la réalisation de ce projet.

A la MAJORITE des membres présents et représentés

Pour :30

Abstentions : 5 – M. DELCOURT – Mme DELAIGUE – Mme RAUNET – M. BLANCHARD – M. CHAUMONT

21.AUTORISE Monsieur le Maire à l'aide du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour la mise en place d'un dispositif de vidéo-protection sur le territoire de la commune et à signer ensuite la convention FIPD qui en résulte.

A La MAJORITE des membres présents et représentés

Pour : 30

Abstentions : 5 – M. DELCOURT – Mme DELAIGUE – Mme RAUNET – M. BLANCHARD – M. CHAUMONT

22.AUTORISE Monsieur le Maire à signer avec la SEVESC, l'avenant n° 2 au contrat d'affermage du service assainissement de la commune afin de procéder au remplacement de nouveaux indices, suite à la variation des indices de révision de prix.

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

23.Prend acte du rapport annuel d'activités du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France

A L'UNANIMITE des membres présents et représentés : 35 voix

DECISIONS MUNICIPALES

24. PREND ACTE des décisions municipales prises par le Maire en vertu de la délégation qu'il a reçue par le Conseil Municipal, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : n° 2010.15 du 24.06.2010, 2010.16 du 23.06.2010, n° 2010.17 du 06.07.2010, n° 2010.18 du 06.07.2010, n° 2010.19 du 08.07.2010, n° 2010.20 du 12.07.2010, n° 2010.21 du 12.07.2010, n° 2010.22 du 23.07.2010, n° 2010.23 du 31.08.2010, n° 2010.24 du 31.08.2010, n° 2010.25 du 31.08.2010, n° 2010.26 du 22.09.2010, n° 2010.27 du 24.09.2010 et n° 2010.28 du 30.09.2010..

25.INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal
 - 14 décembre : présentation du budget
- Monsieur TURCK et Madame NAPOLY rappellent
 - l'organisation de l'opération Téléthon les 4 et 5 décembre
 - la fête de l'Hiver le 4 décembre.

Le Maire

Olivier DELAPORTE
Conseiller général